



Comité d'Hygiène, de Sécurité Et des Conditions de Travail Ministériel

4 juin 2020

Déclaration Préalable

Monsieur le Président, Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous nous retrouvons encore dans des conditions particulières liées à la crise sanitaire qui nous frappe.

Nous devons dès à présent commencer à préparer l'avenir, le « nouveau monde », et nous devons apprendre des disfonctionnements « d'avant ».



Pendant cette crise, les conseillers ou assistants de prévention n'ont pas été employés comme ils auraient dû l'être par les chefs de service. Tels les CHSCT pour les communautés de services, les conseillers ou assistants de prévention doivent être au cœur des décisions portant sur la santé et la sécurité des agents, dans les communautés de travail que sont les services.

La médecine de prévention qui a été très impliqué dans la prévention face à l'épidémie doit reprendre le suivi médical des agents. Pour notre part, nous allons reprendre le suivi de ce suivi médical... Il faut pour cela lui octroyer les moyens de sa mission : la politique de prévention, de visite des locaux et de suivi des agents. (Décret n°2020-647 du 27 mai 2020 changement de terminologie et renforcement). Il vaut mieux prévoir et suivre plutôt que d'avoir des agents en pathologie ou des ambiances de travail dégradées.

Les plans de continuité d'activité sont à peaufiner. Nous ne voulons pas revivre les attermoissements du début de la crise. Peut-être faudrait-il pour cela un « retex » et un groupe de travail. Nous y sommes pour notre part très favorables.

Notre ministère ne peut, aujourd'hui, s'exempter d'une amélioration notable sur les matériels. Il devra prendre l'avis de tous les acteurs et non pas seulement satisfaire à une logique budgétaire qui conduit trop souvent à des décisions inadéquates.

La propreté des locaux, particulièrement du périmètre Police Nationale doit être aussi remise au centre des préoccupations des SGAMI. Il s'agit là d'un facteur important pour le respect des conditions de travail des agents. Pour l'instant, malgré la crise, aucune différence n'est constatée par nos collègues. La plupart des contrats n'ont pas été augmenté sur le passage régulier. Les budgets sont sans doute à redéfinir ?

S'agissant de l'actualité, la reprise d'activité des services, dans le giron des préfectures, on retrouve le dogme du 100% de présence,

même en zone orange. Les agents subissent parfois même des pressions pour cela. Pourtant le télétravail semblait encore préconisé par nos dirigeants. Comment comprendre ?

Au passage, quid du groupe de travail sur le télétravail ?

Le pic de la crise sanitaire s'éloigne et les bons réflexes avec : gestes barrières et distances sont moins respectés... Nous observons que celles et ceux qui ont dû se maintenir au travail en présentiel, ont souvent la certitude d'être immunisés. Des rappels réguliers nous paraissent essentiels.

Le déconfinement a parfois révélé ou exacerbé des tensions dans certains services. Nous vous mettons en garde vis-à-vis de la prime COVID qui pourrait être le catalyseur de trop !

La FSMI-FO demande à ce que cette déclaration soit annexée au Procès-Verbal.

En vous remerciant de votre attention.

Les représentants de la FSMI-FO